



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 12 novembre 2015

Date 12 novembre 2015

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.CA.2015.11.12

Réunion du 12 novembre 2015

Président Frédéric THIRIEZ

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

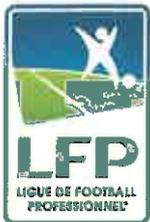
MM. Nasser AL-KHELAIFI, Jean-Michel AULAS, Bernard CAÏAZZO, Jean-Pierre DENIS, Raymond DOMENECH, Jean-François FORTIN, Sylvain KASTENDEUCH, Damien LEDENTU, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Didier QUILLOT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Éric ROLLAND, Jacques ROUSSELOT, Jean-Michel ROUSSIER.

Excusés MM Saïd CHABANE (**représenté par Jean-François FORTIN**), Loïc FERY (**représenté par Laurent NICOLLIN**), Vincent LABRUNE (**représenté par Nasser AL-KHELAIFI**), Olivier SADLAN (**représenté par Bernard CAÏAZZO**), Michel SEYDOUX (**représenté par Jean-Michel AULAS**).

Assistent M. Jean-Pierre HUGUES,
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER,
Mme Julie HEBERT,
Maître Yves WEHRLI.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,
peut valablement délibérer.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 12 novembre 2015

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte le procès-verbal du 24 septembre 2015.

2. Résultat de la consultation Ballon Officiel

Le Conseil,

suite à la consultation lancée le 1^{er} octobre dernier,

désigne la société Uhlsport comme équipementier officiel de la LFP qui fournira à ce titre les ballons de Ligue 1 pour les saisons 2017/2018 à 2021/2022,

demande à la Direction du Développement Economique de poursuivre les discussions concernant les ballons de Ligue 2 et de Coupe de la Ligue.

3. Communication du Président sur la Gouvernance de la LFP, suivie d'un débat

Le Conseil,

entend le Président de la LFP présenter une communication sur la réforme de la gouvernance de la LFP concernant ses compétences, son organisation et son statut juridique.

après un large débat,

approuve les orientations suivantes :

- Conservation du périmètre des 40 membres actuels,
- Réforme immédiate des statuts visant à confier à deux bureaux à compétence exécutive, un pour la Ligue 1 et un pour la Ligue 2, la gestion opérationnelle de la LFP, le Conseil d'Administration s'orientant vers un rôle d'instance de contrôle et de surveillance,
- Mise à l'étude de réformes, à plus long terme, n'excluant pas l'évolution vers une société commerciale.

4. Subvention de la LFP pour l'activité syndicale des clubs professionnels

Le Conseil,

après avoir entendu le Directeur Général de l'UCPF, Monsieur Philippe Diallo qui a rappelé la genèse de la convention signée entre la LFP et l'UCPF le 4 mai 2009,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 12 novembre 2015

fait état de la bonne gestion des montants versées à l'UCPF à ce titre et indiqué comprendre qu'il n'était pas envisageable d'augmenter le coût total de la subvention en raison de la création de Première Ligue et qu'il convenait donc de s'interroger sur les termes d'un partage des sommes allouées entre les deux organisations,

considérant les changements importants intervenus, au cours de l'été 2015, concernant les organisations représentant les clubs professionnels de Ligue 1 et de Ligue 2,

considérant en conséquence les changements de composition de l'UCPF avec le départ de près de la moitié de ses membres pour la création d'une nouvelle organisation représentative des clubs professionnels dénommée Première Ligue,

considérant dès lors que l'UCPF ne compte plus que 20 clubs de Ligue 2 et 1 club de Ligue 1, les clubs du National n'étant pas membres de la LFP,

considérant dans ces conditions que la convention conclue entre la LFP et l'UCPF le 4 mai 2009 ne peut plus s'exécuter selon les mêmes termes étant entendu qu'elle avait été signée en partant du principe que l'UCPF représentait l'ensemble des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 et qu'il n'y avait qu'une seule organisation de cette nature, ce qui lui donnait incontestablement la qualité d'organisation la plus représentative des dirigeants de groupements sportifs membres de la LFP,

considérant que la cause de la convention ainsi rappelée n'existe plus et l'allocation de la subvention allouée par la LFP pour l'activité syndicale des clubs professionnels doit être révisée selon des termes prenant en compte les changements importants évoqués ci-avant,

considérant au surplus le niveau de fonds propres détenus par l'UCPF qui traduit un montant de subvention accordée supérieure au besoin de la structure,

considérant le budget prévisionnel présenté par Première Ligue,

considérant les éléments retenus lors de sa réunion du 24 septembre 2015 pour apprécier la représentativité relative de chacune des organisations,

décide pour la saison 2015-2016 de répartir ainsi les subventions entre les deux organisations :

- 800.000€ pour le syndicat Première Ligue
- 400.000€ pour le syndicat UCPF.

5. Lancement de l'appel à candidatures pour les droits d'exploitation audiovisuelle de la Coupe de la Ligue pour les Saisons 2016/2017 à 2019/2020.

Le Conseil,

prend connaissance de la présentation de l'Appel à Candidatures Coupe de la Ligue et notamment des points portant sur les deux lots commercialisés, la procédure, et le principe d'un prix de réserve par lot,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 12 novembre 2015

et, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'approuver l'Appel à Candidatures Coupe de la Ligue dans les termes qui lui ont été présentés, toutes les dispositions qu'il contient et opérations qu'il prévoit et de procéder à son lancement.

décide à l'unanimité de conférer au Président tous pouvoirs à l'effet de gérer le déroulement de cet Appel à Candidature dans tous ses aspects, et dans ce cadre, prendre toutes décisions et faire tout le nécessaire pour le bon déroulement des Appels à Candidatures, en ce y compris, sans que cette liste soit limitative :

- Fixer les prix de réserve et procéder à leur dépôt auprès d'un huissier,
- Résoudre toute difficulté liée au contenu des Appels à Candidatures,
- Apporter tout complément d'information aux Appels à Candidatures dans le respect des principes régissant la procédure,
- Tenir des séances de présentation,
- Procéder à l'analyse et l'évaluation des offres qualitatives et fixer le coefficient qualitatif correspondant,
- Ouvrir les prix de réserve,
- Prononcer les attributions et prendre toute décision en fonction des résultats.

Dans l'exercice de ses attributions, le Président sera assisté par un comité de pilotage et pourra également se faire assister par toute personne de son choix y compris les services compétents de la LFP, tout conseil ou expert de son choix.

Les membres du Comité de Pilotage, sont les suivants :

- M. Jean-Michel AULAS,
- M. Bernard CAIAZZO,
- M. Didier QUILLLOT,
- M. Patrick RAZUREL,
- M. Michel SEYDOUX.

Le Conseil,

est informé que les membres du Conseil d'administration devront signer une déclaration d'indépendance pour toute réunion relative à l'Appel à Candidatures postérieurement au lancement de ceux-ci.

6. Questions diverses

6.1. Réunion du « forum mondial des ligues » à Paris

Le Président informe le Conseil que la LFP réunira le deuxième « Forum mondial des Ligues » à Paris les 30 novembre et 1er décembre 2015.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 12 novembre 2015

6.2. Expédition Fraternité

Le Président informe le Conseil que l'« Expédition Fraternité » a fait l'objet d'un documentaire d'une durée de 52 minutes, récemment primé au Festival International d'aventures de Dijon et que ce film est actuellement multi diffusé par L'Equipe 21 et sera programmé sur France Ô en fin d'année.

6.3. Nouveaux supports de communication

Le Conseil,

est informé des démarches entreprises auprès de la FFF pour permettre l'exploitation commerciale par les clubs de nouveaux espaces.

6.4. Etat financier des partenariats

Le Conseil,

prend note de l'état financier des partenariats négociés par la LFP et diffusé à ses membres présents.

7. Calendrier des prochaines réunions

Jeudi 17 décembre 2015 :

- + Conseil d'administration de la LFP à 14h00 (*à confirmer*)
- + Assemblée Générale de la LFP à 16h30 (*à confirmer*)

Le Président
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES